



## Deménagement. mobiliers et biens personnels

Par **steffe celine**, le **13/04/2011** à **22:08**

Bonjour,

J'ai demenagé de la haute savoie pour l'ariege pour le travail et dans la précipitation j'ai laissé mes meubles chez des amis contre rémunération dans leur grenier. Je n'ai pas mis mes affaires dans un garde meubles car ce n'était pas dans mes tarifs. Comme maintenant je voudrais récupérer mes affaires car je suis installée ces personnes ne répondent pas à mes appels pour récupérer mes meubles. Que puis je faire? Si ils m'empêche d'accéder à mes biens est-ce du vol ou si ils ont jettes ou abimes ou au pire revendu mes biens que dois je faire? Quels sont mes droits ou recours? Je dois louer une camionnette pour les acheminer chez moi; avancer une caution et de l'argent; si une fois la bas ils m'empêche l'accès à mes biens puis-je prévenir la gendarmerie? Pour qu'ils les obligent à m'ouvrir la porte? Merci.

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **22:37**

[citation]Que puis je faire? Si ils m'empêche d'accéder à mes biens est-ce du vol [/citation] non, car le vol est la soustraction frauduleuse, là vous leur avez remis.

Vous avez un contrat ? Un écrit ? un inventaire des biens ?

Par **steffe celine**, le **14/04/2011** à **01:09**

Non malheureusement rien d'écrit. Je les ai payé par chèque. Mais j'ai gardé avec moi toutes les preuves d'achat de la plupart du mobilier. Les factures sont à mon nom.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **01:37**

S'il n'y a plus rien chez eux, ça ne vous avance pas.